

Séance extraordinaire du 30 novembre 2009

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce trentième jour du mois de novembre deux mille neuf, à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents: les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2009-10-60

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2009-10-61

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2009

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-62

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 27 octobre, 16 et 20 novembre 2009

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 27 octobre, 16 et 20 novembre 2009 est déposé.

CV-2009-10-63

Désignation de certains membres du comité de circulation de la Ville

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité de circulation de la Ville :

- ✓ Guy Dumoulin, président
- ✓ Serge Côté, membre
- ✓ Dominique Maranda, membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-64

Désignation de certains membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville :

- ✓ Anne Ladouceur, présidente
- ✓ Jean-Luc Daigle, membre
- ✓ Dominique Maranda, membre
- ✓ Simon Théberge, membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-65

Désignation de certains membres du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville :

- ✓ Anne Ladouceur, présidente
- ✓ Jean-Luc Daigle, membre
- ✓ Dominique Maranda, membre
- ✓ Simon Théberge, membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-66

Modification à la résolution CV-2009-10-54 « Désignation de représentants à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches. »

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2009-10-54 «Désignation de représentants à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches » par le retrait du nom du membre du conseil Robert Maranda.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-67

Titularisation d'un inspecteur en bâtiments du Service de l'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins

Réf. : [RH-2009-130](#)

ATTENDU l'évaluation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De titulariser Michaël Thomassin-Lemieux au poste régulier à temps complet d'inspecteur en bâtiments du Service de l'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

CV -2009-10-68

Titularisation d'un préposé aux télécommunications de la Direction du service de police

Réf. : [RH-2009-132](#)

ATTENDU l'évaluation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De titulariser Guylain Lambert au poste régulier à temps complet de préposé aux télécommunications de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-69

Titularisation d'une technicienne en tourisme à la Direction du développement

Réf. : [RH-2009-150](#)

ATTENDU l'évaluation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De titulariser Josée Bilodeau au poste régulier à temps complet de technicienne en tourisme à la Direction du développement, au salaire de la classe 10, échelon 1, et aux autres conditions de travail de la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-70

Titularisation d'une secrétaire au Service de l'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins

Réf. : [RH-2009-151](#)

ATTENDU l'évaluation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De titulariser Sonia Desrosiers à titre de secrétaire au Service de l'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins, au salaire de la classe 8, échelon 3, et aux autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-71

Retraite progressive d'une employée du Service sociocommunautaire et lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP

Réf. : [RH-2009-164](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la retraite progressive de Carole Boulanger, secrétaire de gestion au Service sociocommunautaire, conformément aux critères d'admissibilité de la Régie des rentes du Québec et à la lettre d'entente numéro 2 de la convention collective des employés cols blancs présentement en vigueur et d'accepter la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'annexée à la fiche de prise de décision RH-2009-164, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-72

Nomination d'un opérateur spécialisé en traitement de l'eau au Service du traitement des eaux

Réf. : [EI-2009-087](#)

ATTENDU la tenue d'un processus de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De nommer Javier-Fernando Munoz au poste régulier à temps complet d'opérateur spécialisé en traitement de l'eau du Service du traitement des eaux, au salaire de la classe afférente à ce poste, échelon 2, et aux autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-73**Nomination d'un mécanicien d'entretien au Service des matières résiduelles**Réf. : [EI-2009-091](#)

ATTENDU la tenue d'un processus de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De nommer René Mercier au poste régulier à temps complet de mécanicien d'entretien au Service des matières résiduelles, au salaire de la classe afférente à ce poste, échelon 3, et autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-74**Attribution du contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible à ruban**Réf. : [EI-EM-2009-028](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible à ruban, selon l'option « achat » à J.A. Larue inc. au prix mentionné à sa soumission pour un montant de 145 448 \$, plus taxes, incluant les options 7.1, 7.2, 7.4 7.5 et 7.6, conformément au devis (no d'appel d'offres : 2009-50-59) et à sa soumission.

Pour financer la dépense relative à cette acquisition d'une souffleuse à neige amovible à ruban, d'affecter un montant de 100 902,03 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2010 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-75**Zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt**Réf. : [EI-GEN-2009-124](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 129° sur la rue de la Concorde, face à la sortie sud du stationnement du commerce Canadian Tire, en direction sud et nord, dans le secteur Saint-Romuald;
- 130° sur la rue Ozias-Leduc, à l'intersection de la rue Suzor-Côté, en direction sud et nord, dans le secteur Lévis;
- 131° sur la rue Saint-Augustin, à l'intersection de la rue Saint-Louis, en direction nord, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-76

Attribution de contrats pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le réaménagement des espaces à bureaux, du secteur mécanique et des entrepôts au 1240, chemin Filteau et au 1270, route Lagueux (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [EI-GEN-2009-137](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour le réaménagement des espaces à bureaux, du secteur mécanique et des entrepôts au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et au 1270, route Lagueux (secteur Saint-Nicolas) à Michel Leclerc, architecte, au prix mentionné à sa soumission, au montant de 116 540 \$, plus taxes, conformément au devis (no d'appel d'offres : 2009-50-56) et à sa soumission.

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement des espaces à bureaux, du secteur mécanique et des entrepôts au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et au 1270, route Lagueux (secteur Saint-Nicolas) à GENIVAR Société en commandite, au prix mentionné à sa soumission, au montant de 156 000 \$, plus taxes, conformément au devis (no d'appel d'offres : 2009-50-57) et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-77

Fin du mandat du comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles créé par la résolution CV-2003-01-94

Réf. : [EI-MR-2009-007](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De mettre fin au mandat du comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles créé par la résolution CV-2003-01-94.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-78

Attribution du contrat pour les services professionnels en ingénierie de détail, pour les appels d'offres de construction, la surveillance des travaux, la mise en route et les essais de performance pour les lots 5, 10 et 11 de la modernisation de l'incinérateur

Réf. : [EI-MR-2009-026](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de «Modernisation de l'incinérateur» à la firme BPR-Bechtel, aux prix mentionnés à sa soumission pour la partie 1 (services à prix forfaitaire), pour une dépense de 179 965 \$ avant taxes, et pour la partie 2 (services en dépenses contrôlées) pour un montant ne pouvant excéder 40 000 \$ avant taxes selon les services qui seront requis et autorisés par la Ville, conformément à sa soumission et au devis (no d'appel d'offres : 2009-50-55).

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-79

Attribution du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées produites à la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas

Réf. : [EI-TE-2009-019](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat de manutention, transport, valorisation et/ou enfouissement des boues déshydratées, produites à la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas, selon les prix unitaires soumis pour l'option 3 ans, le contrat débutant le 4 janvier 2010 et se terminant le 14 septembre 2012, à Gaudreau environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 286 220 \$, plus taxes, conformément au devis (no d'appel d'offres : 2009-50-48) et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-80

Rejets des soumissions reçues pour les travaux de construction de la desserte routière pour l'Enviroparc l'Auberivière

Réf. : [EI-GEN-2009-069](#) et [EI-GEN-2009-069 C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Compte tenu, d'une part, des écarts importants entre les soumissions déposées et, d'autre part, de la possibilité de convenir d'une entente avec le propriétaire d'un terrain adjacent pour l'installation d'un concasseur sur son terrain, de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres no 2009-50-14 pour des activités de concassage de roc, dans le cadre des travaux de construction de la desserte routière Enviroparc l'Auberivière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-81

Protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique et l'Association des directeurs de police du Québec dans le cadre du programme ACCES alcool

Réf. : [POL-2009-032](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique et l'Association des directeurs de police du Québec concernant la participation de la Ville dans le cadre du programme ACCES alcool, concernant les mesures de contrôle et de surveillance des activités des titulaires de permis d'alcool, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2009-032, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-82

Entente à intervenir avec un policier de la Direction du Service de police concernant son congé à traitement différé

Réf. : [POL-2009-048](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De conclure l'entente relative au traitement différé accordé à Alain Roberge, policier à la Direction du Service de police, établissant les modalités de son congé, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2009-048 et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-83

Entente intermunicipale à intervenir avec le Conseil de bande d'Odanak relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 et la répartition des appels police et entente intermunicipale à intervenir avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1

Réf. : [POL-2009-052](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec le Conseil de bande d'Odanak relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 et de la répartition des appels police, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2009-052, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9 1-1, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2009-052, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

D'abroger la résolution CV-2009-03-20 « Entente intermunicipale à intervenir avec le Conseil de bande d'Odanak et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 et de la répartition des appels de police » adoptée à la séance du 6 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-84

Programme conjoint de protection civile - Achat d'échelles limnimétriques et demande de crédits additionnels

Réf. : [INC-2009-029](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'entériner la demande d'assistance financière présentée par Yves Després, directeur par intérim de la Direction du service de la sécurité incendie, dans le cadre du Programme conjoint de protection civile 2010-2011 pour l'acquisition et l'installation de deux échelles limnimétriques, et d'accorder des crédits additionnels équivalant au montant de l'assistance financière reçue du programme au poste de dépenses 02-220-00-641.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-85

Affectation de crédits additionnelsRéf. : [INC-2009-030](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder des crédits additionnels au montant de 18 000 \$ provenant du poste 01-234-20-003 au poste 03-201-52-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-86

Terminaison de l'entente relative à la protection contre l'incendie intervenue entre la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont et la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

Réf. : [INC-2009-024](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De ne pas renouveler l'entente relative à la protection contre l'incendie intervenue le 17 février 1994 entre la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont et la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, et ce, à compter du 31 décembre 2009 et de ratifier l'avis de non renouvellement de la Direction du service de la sécurité incendie transmis à la Municipalité de Beaumont, par courrier recommandé, dans le délai, soit au plus tard le 29 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-87

Protocole d'entente à intervenir avec Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BAnQ)

Réf. : [DVC-BIB-2009-005](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BAnQ) concernant un accès gratuit à un système informatisé de gestion de prêt entre bibliothèques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2009-005, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente et de désigner Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques ou, en son absence, l'une ou l'autre des coordonnatrices de ce service, pour agir à titre de représentante de la Ville pour la mise en œuvre et le suivi de ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-88

Aide financière à des organismes de la communautéRéf. : [DVC-SPO-2009-037](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder aux organismes de la communauté énumérés en annexe à la présente résolution l'aide financière indiquée en regard de leur nom afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-89**Convention à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2009-2010**Réf. : [DVC-BIB-2009-003](#) et [DVC-BIB-2009-003-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure la convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, concernant le programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2009-2010, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2009-003 et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-90**Rapport sur les indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2008**Réf. : [FSA-2009-041](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De prendre acte du rapport sur les indicateurs de gestion 2008.

D'autoriser la Direction des finances et des services administratifs à transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-91**Acquisition d'une partie du lot 4 486 052 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [DEV-2009-240](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la réception provisoire des travaux municipaux, d'acquérir à titre gratuit une partie du lot 4 486 052 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 865 m², d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur cette partie de lot, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-92

Acquisition des lots 4 344 477 et autres du cadastre du Québec et établissement de servitude temporaire de passage (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [DEV-2009-149](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

Sous réserve de la réception provisoire des travaux municipaux, d'acquérir à titre gratuit les lots 4 344 477, 4 344 478 et 4 344 479 du cadastre du Québec, d'établir une servitude temporaire de passage sur cinq parties du lot 4 344 480 de ce cadastre à des fins de cercles de virage, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-93

Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage (Grève-Gilmour, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2009-208](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De renoncer au bénéfice de la servitude de passage publiée à Lévis sous le numéro 134 439 telle qu'elle est illustrée sur le plan préparé par Pierre Hains, arpenteur-géomètre, sous la minute 6279 et affectant les lots 4 016 106, 4 016 111, 4 016 116 à 4 016 120, 4 244 918 et 4 244 919 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le Domaine de la Grève-Gilmour et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-94

Cession d'une servitude sur une partie des lots 4 115 227 et 4 115 228 du cadastre du Québec (rue Rina-Lasnier, secteur Lévis) en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec

Réf. : [DEV-2009-234](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confirmer que les parties des lots 4 115 227 et 4 115 228 du cadastre du Québec d'une superficie de 82,9 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan de Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, minute 13 736, ne sont plus affectées à l'utilité publique et de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie sur ces parties de lots en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par celles-ci et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-95

Cession d'une servitude sur une partie du lot 4 188 345 du cadastre du Québec (rue de la Sommière, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2009-238](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer que la partie du lot 4 188 345 du cadastre du Québec d'une superficie de 108,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Bernard Lemay, arpenteur géomètre, minute 22 867, n'est plus affectée à l'utilité publique et de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur cette partie de lot en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par celles-ci et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-10-96

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2009-124](#)

Le conseiller Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de décréter une zone de débarcadère du côté est de la rue Saint-Thomas (secteur Lévis), entre 7h00 et 18h00.

CV-2009-10-97

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny (sport et loisir à superficie restreinte, 2394, avenue de la Rotonde)

Réf. : [URBA-2009-140](#)

Le conseiller Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny.

Ce règlement a pour objet :

- de permettre dans la zone C-212 un seul établissement de « sport et loisir à superficie restreinte » ;
- de modifier l'article 4.1 qui concerne la grille des usages et d'ajouter un article établissant le contenu des notes que l'on retrouve à la grille des usages.

CV-2009-10-98

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables (lac artificiel, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2009-111](#)

Le conseiller Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

Ce règlement a pour objet de supprimer, sur le plan joint en annexe à ce règlement, le lac artificiel situé sur le terrain du Golf de l'étang, entre le boulevard de la Rive-Sud et la piste cyclable.

CV-2009-10-99

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny (sport et loisir à superficie restreinte, 2394, avenue de la Rotonde)

Réf. : [URBA-2009-140](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-11-00

Adoption du Règlement décrétant des travaux d'enlèvement de réservoirs de carburant et d'huile à chauffage et l'ajout de puits d'échantillonnage ainsi qu'un emprunt

Réf. : [EI-GEN-2009-110](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement décrétant des travaux d'enlèvement de réservoirs de carburant et d'huile à chauffage et l'ajout de puits d'échantillonnage ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'enlèvement de réservoirs de carburant et d'huile à chauffage et l'ajout de puits d'échantillonnage ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 245 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 5 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2009-09-09 décrétant des travaux d'enlèvement de réservoirs de carburant et d'huile à chauffage et l'ajout de puits d'échantillonnage ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-11-01

Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables (cours d'eau, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [URBA-2009-113](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer le cours d'eau sans nom situé à proximité de la rue des Trois-Manoirs (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) du plan joint en annexe à ce règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2009-09-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-11-02**Adoption du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (agrandissement et constructions dans la plaine inondable pour la résidence située au 1533, chemin du Fleuve)**

Réf. : [URBA-2009-147](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre, dans la plaine inondable de type « 0-20 ans » du fleuve Saint-Laurent, l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée construite sur le lot 2 154 796 du cadastre du Québec et située au 1533, chemin du Fleuve, par la construction d'un solarium d'une superficie de 20 mètres carrés sur des pilastres en béton et de permettre la construction de deux terrasses et d'un escalier pour cette habitation ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2009-09-11 modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2009-08-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-11-03**Période d'intervention des membres du conseil**

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

Tous les membres du conseil de la Ville étant présents, ils consentent à prendre en considération l'affaire suivante :

« Avis de motion d'un Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-20 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville et le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville »

CV-2009-11-04

Avis de motion d'un Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-20 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville et le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

La conseillère Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-20 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville et le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Ce règlement a pour objet de modifier la composition du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville et de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Tous les membres du conseil de la Ville étant présents, ils consentent à prendre en considération l'affaire suivante :

« Félicitations aux Commandeurs de Lévis juvénile BB »

CV-2009-11-05

Félicitations aux Commandeurs de Lévis juvénile BB

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe de football Les Commandeurs de Lévis juvénile BB pour avoir remporté le Bol d'or lors de la compétition tenue le 14 novembre 2009 ainsi que pour sa performance durant toute la saison.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-11-06

Période de questions

Personne ne prend la parole.

CV-2009-11-07

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

À 20 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
